

1

Catégorie I – risque faible

Protection contre les risques minimes dont les effets peuvent être identifiés à temps par l'utilisateur.

Exemples typiques :

- ▶ Gants pour travaux de nettoyage légers
- ▶ Protection contre les actions mécaniques superficielles
- ▶ Protection contre les produits de nettoyage non agressifs

Contrôle & marquage :

- ▶ Marquage CE
- ▶ Le fabricant déclare la conformité sous sa propre responsabilité

Information pour les entreprises : Adapté pour des activités simples – pas pour les zones de travail critiques pour la sécurité.

2

Catégorie II – risque moyen

Protection contre les risques, qui ne sont ni mineures ni potentiellement mortelles.

Exemples typiques :

- ▶ Lunettes de protection
- ▶ Protection auditive
- ▶ Chaussures de sécurité
- ▶ Gants contre les risques mécaniques

Contrôle & marquage :

- ▶ Marquage CE
- ▶ Examen CE de type par un organisme de contrôle indépendant

Information pour les entreprises : Catégorie standard pour de nombreuses applications industrielles et artisanales. Normes et Vérifier précisément le domaine d'application.

3

Catégorie III – risque élevé

Protection contre les dangers mortels ou les dommages irréversibles pour la santé.

Exemples typiques :

- ▶ Masques respiratoires contre les substances dangereuses
- ▶ Combinaisons de protection chimique
- ▶ Protections antichute

Contrôle & marquage :

- ▶ Marquage CE
- ▶ Examen CE de type + surveillance continue par un organisme notifié
- ▶ Numéro d'identification de l'organisme de contrôle à côté du marquage CE

Information pour les entreprises : Sélection rigoureuse, documentation et formation régulière obligatoires nécessaires.



Objectif :

Orientation rapide pour le choix des équipements de protection individuelle (EPI). Le guide aide les acheteurs, les responsables de la sécurité et les équipes commerciales à classer correctement les produits critiques pour la sécurité – de manière pratique, compacte et conforme à l'UE.

Pourquoi la catégorie EPI est déterminante

La classification des EPI dans les catégories I, II et III repose sur le niveau de risque contre lequel ils doivent protéger. Elle détermine :

- ▶ quelles procédures de contrôle sont nécessaires,
- ▶ si des organismes de contrôle externes doivent être impliqués,
- ▶ et quelle responsabilité les entreprises portent lors de la sélection et de l'utilisation.

La base juridique est le **Règlement EPI (UE) 2016/425**.

Tableau comparatif : les catégories EPI en un coup d'œil

Catégorie Degré de risque Exemples	Effort de contrôle	Adapté pour
I Faible – Gants de nettoyage & ménage	Déclaration du fabricant	Activités simples
II Moyen – Lunettes de protection, protection auditive	Examen CE de type	Industrie, artisanat
III Élevé – protection respiratoire, Protection chimique	Surveillance externe	Zones de travail dangereuses



Ce que les entreprises doivent respecter

- ▶ EPI **toujours en fonction du danger réel** sélectionner
- ▶ N'utiliser les produits de catégorie III qu'avec une documentation complète
- ▶ Les employés régulièrement **instruire et former**
- ▶ Documenter l'utilisation de l'EPI et les intervalles de contrôle



Conclusion :

La bonne catégorie EPI garantit la sécurité, la conformité juridique et la clarté lors de l'achat. Celui qui classe correctement les risques protège les employés de manière ciblée et évite les erreurs de décision pour les produits critiques en matière de sécurité.

Conseil : Utilisez la catégorie EPI comme premier critère de sélection – le confort, le matériau et l'exécution ne viennent qu'ensuite.